

## Quartiers de reconquête républicaine : davantage de vols et de violences enregistrés que sur le reste du territoire

Les quartiers de reconquête républicaine (QRR) sont des zones caractérisées par une forte concentration de la délinquance. En 2022, la police et la gendarmerie nationales y enregistrent, en moyenne, davantage d'infractions par habitant que dans les territoires avoisinants ou que sur le reste du territoire. Seul le taux de cambriolages de logement par habitant est inférieur dans les QRR à celui des unités urbaines les englobant ou à celui des unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

Les coups et blessures volontaires, les vols avec arme et les vols violents sans arme sont entre 1,4 et 2,3 fois plus fréquents dans les QRR que dans les unités urbaines les englobant ou dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

Entre 2016 et 2022, les nombres d'infractions enregistrées dans ces trois types de territoires évoluent de concert.

**E**n 2022, la France compte 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR) dont un à Mayotte et un en Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>. L'ensemble des QRR abrite 1,5 millions d'habitants, soit environ 2,2 % de la population totale (*Encadré 1*). Ces quartiers sont des zones spécifiquement identifiées par le ministère de l'Intérieur afin d'y renforcer l'action de la police, de la gendarmerie et des acteurs locaux de la sécurité. Ils bénéficient d'un renforcement de moyens.

### Seuls les cambriolages de logement sont moins fréquents dans les QRR que dans leur voisinage

Les QRR appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. Leur situation doit être replacée dans ce contexte urbain car le nombre d'infractions enregistrées augmente avec la taille de l'agglomération.

En 2022, pour chacun des crimes et délits considérés, à l'exclusion des cambriolages de logement, le nombre

d'infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales rapporté au nombre d'habitants est, en moyenne, plus élevé dans les QRR que dans les grandes unités urbaines (*Figure 1*). Ce taux est maximal dans les QRR pour les vols sans violence contre des personnes (17,8 ‰), dépassant de 5 points celui des unités urbaines de plus de 10 000 habitants (12,9 ‰). S'agissant des violences sexuelles ou des vols avec armes, les taux moyens sont proches entre les différentes zones géographiques bien qu'ils soient légèrement plus élevés dans les QRR (respectivement 1,5 ‰ et 0,3 ‰).

Les écarts avec les grandes unités urbaines pour les autres atteintes vont de 0,6 point pour les vols de véhicules (3,0 ‰) à 2,6 points de plus pour les vols dans ou sur les véhicules (9,0 ‰). La comparaison entre les QRR et leur(s) unité(s) urbaine(s) englobante(s)<sup>2</sup> est similaire, même si les unités urbaines englobant les QRR sont plus touchées par les différents types de vols que l'ensemble des unités urbaines de plus de 10 000 habitants (*Figure 2*).

1. La géolocalisation des infractions enregistrées à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie est insuffisamment précise pour que leur quartier de reconquête républicaine (QRR) puisse être intégré à l'analyse.

2. Quatre QRR de la gendarmerie nationale sont des regroupements de communes qui peuvent appartenir à plusieurs unités urbaines.

En moyenne sur l'ensemble des atteintes considérées, le nombre d'infractions enregistrées par habitant est 1,4 fois plus élevé dans les QRR que dans les grandes unités urbaines. Cet écart relatif est réduit à 1,1 pour celles qui entourent au moins un QRR. Ces écarts sont plus importants pour les atteintes violentes

(homicides, coups et blessures volontaires dans et en dehors du cadre familial, vols violents avec ou sans arme). Celles-ci sont entre 1,4 et 2,3 fois plus fréquentes dans les QRR que dans les unités urbaines les englobant ou dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

### Encadré 1 – Les quartiers de reconquête républicaine (QRR) : définition

Dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, le Gouvernement a annoncé en 2018 la mise en place de quartiers de reconquête républicaine (QRR). Ce dispositif a pour objectif de lutter contre la délinquance dans des territoires ciblés grâce à des renforts d'effectifs de police et de gendarmerie et à une politique de sécurité sur mesure. Les QRR ont été créés en 3 vagues : 15 QRR ont été créés en septembre 2018, puis 31 en 2019 et enfin 16 entre 2020 et 2021. Au total, 62 quartiers participent

au dispositif fin 2021, dont un à Mayotte et un en Nouvelle-Calédonie.

À la différence des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les QRR ne constituent pas un dispositif interministériel mais spécifique au ministère de l'intérieur, axé sur les politiques de sécurité du quotidien. Les QRR sont nettement moins nombreux que les QPV, mais recoupent voire englobent souvent des QPV, si bien qu'ils ont des caractéristiques sociodémographiques proches.

Figure 1 – Nombre d'infractions enregistrées pour 1 000 habitants par zone géographique en moyenne en 2022

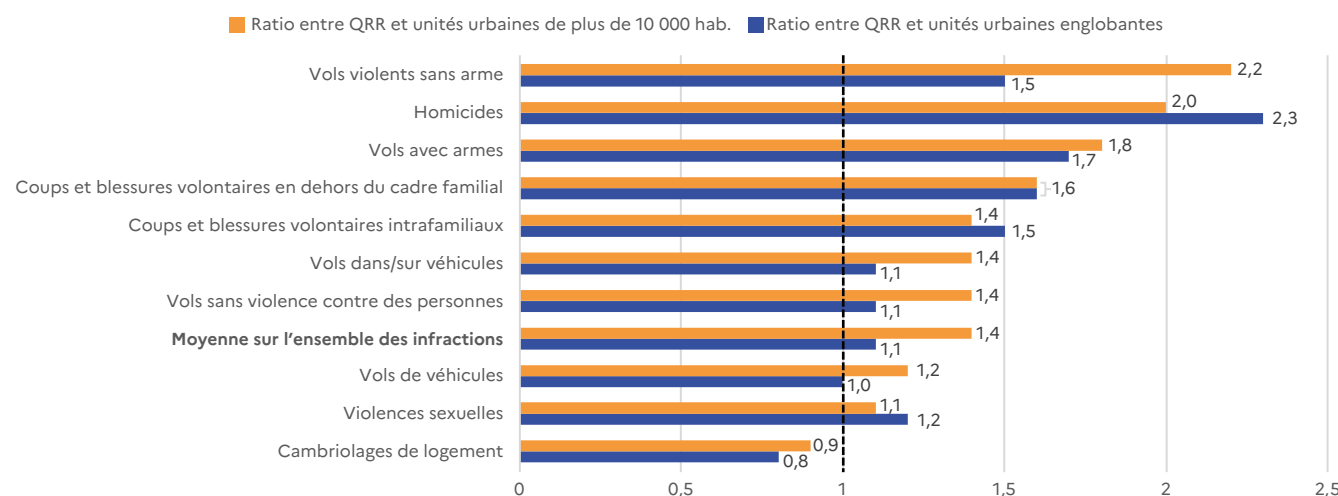
Type d'infraction	QRR	Unités urbaines comportant des QRR (dont QRR)	Unités urbaines comportant des QRR (hors QRR)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 hab.)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 hab. et plus)	France entière (hors Mayotte)
Homicides	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	4,1	2,8	2,7	2,0	2,2	2,9	2,6
Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	3,7	2,4	2,3	1,0	1,4	2,4	1,9
Violences sexuelles	1,5	1,3	1,3	1,1	1,2	1,3	1,3
Vols avec armes	0,3	0,2	0,2	0,1	0,00	0,2	0,1
Vols violents sans arme	2,8	1,9	1,8	0,1	0,1	1,3	0,9
Vols sans violence contre des personnes	17,8	16,9	16,9	3,5	4,6	12,9	9,9
Cambriolages de logement	3,2	4,2	4,2	2,4	2,4	3,6	3,2
Vols de véhicules	3,0	3,0	3,0	1,2	1,3	2,4	2,0
Vols dans/sur véhicules	9,0	8,1	8,1	2,2	2,9	6,4	5,0

Lecture : En moyenne, en 2022, 2,8 vols violents sans arme sont enregistrés pour 1 000 habitants dans les QRR, contre 1,3 pour les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2022 – Insee, recensement de la population 2018.

Figure 2 – Nombre d'infractions pour 1 000 habitants : comparaison entre territoires



Note : Au-delà de la barre verticale en pointillé, le nombre d'infractions enregistrées par habitant dans les QRR est plus important que celui des unités urbaines englobantes ou de plus de 10 000 habitants.

Lecture : En moyenne en 2022, les habitants des QRR sont 1,7 fois plus victimes de vols avec armes que les habitants des unités urbaines englobantes (hors QPV).

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2022 – Insee, recensement de la population 2018.

## De 2016 à 2022, une évolution de la délinquance enregistrée similaire entre les QRR, leurs voisins et les grandes unités urbaines

Pour tous les crimes et délits considérés, l'évolution de la délinquance enregistrée entre 2016 et 2022 dans les QRR ne se distingue pas de celle observée chez leurs voisins (unités qui les englobent) ou dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants (Figure 3).

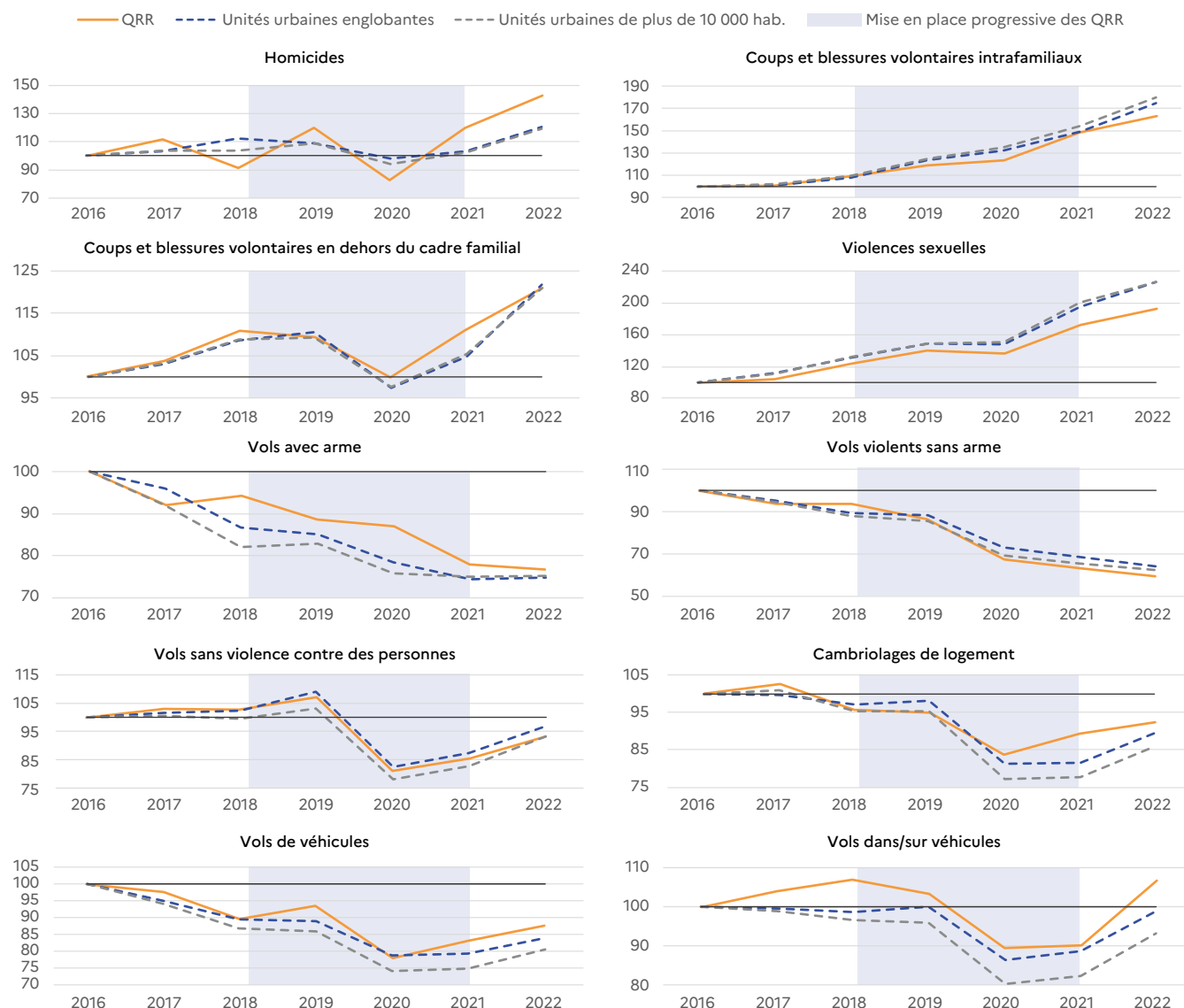
Les vols violents avec ou sans arme y sont en baisse constante sur la période. Les cambriolages de logement, les vols de véhicules et les vols sans violence contre des personnes sont moins fréquents en 2022 qu'en 2016 dans ces trois types de territoires, malgré un léger rebond après la

crise sanitaire. Après avoir reculé depuis 2018, le nombre de vols dans ou sur les véhicules enregistrés en 2022 est légèrement supérieur à celui de 2016 dans les QRR et légèrement inférieur dans les autres types de territoires.

À l'inverse, les atteintes aux personnes augmentent depuis 2016 dans ces trois types de territoires. La hausse observée dans les QRR pour les violences sexuelles est légèrement moins forte que celle dans les deux autres types de territoire où le nombre d'infractions enregistrées a doublé en six ans.

Les statistiques sur le nombre d'infractions enregistrées pour la période 2016-2022 sont disponibles en [données complémentaires](#). Elles sont accompagnées du nombre de victimes pour 1 000 habitants et du nombre de mis

**Figure 3 – Évolution des infractions enregistrées dans les QRR et dans les territoires comparables entre 2016 et 2022**



**Note :** L'année 2016 est fixée à 100 pour faciliter la lecture des variations annuelles. Les QRR ont été progressivement mis en place entre 2018 et 2021, années figurées en bleu sur les graphiques.

**Lecture :** Entre 2016 et 2022, le nombre de vols violents sans armes enregistrés est en baisse constante dans les QRR, chez leurs voisins et dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

**Champ :** France métropolitaine.

**Sources :** SSMSI, bases géolocalisées des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2022.

en cause pour 10 000 habitants enregistrés sur la même période et les mêmes types de territoires (*Encadré 2*). Ces données montrent une légère baisse des nombres de personnes mises en cause pour 10 000 habitants depuis 2016 dans les trois types de territoires étudiés ici, à l'exception des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires intrafamiliaux. Ces valeurs demeurent plus élevées dans les QRR qu'ailleurs, quelle que soit l'atteinte considérée.

Les taux de victimes pour 1 000 habitants sont assez stables depuis 2016 et proches pour les habitants des QRR et leurs voisins (unités englobantes), à l'exception également des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires intrafamiliaux. En revanche, pour chaque catégorie de crime ou de délit considérée ici, les habitants des QRR sont plus fréquemment victimes que les habitants des grandes unités urbaines. ■

## Encadré 2 – Sources et méthodes

### Constitution des bases statistiques

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) constitue des bases statistiques annuelles relatives aux infractions enregistrées, aux victimes associées et aux mis en cause correspondants, à partir des procédures enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales depuis 2016. La base statistique Victimes d'une année donnée concerne les victimes de crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; celle des Mis en cause concerne les personnes mises

en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année. Les mis en cause ne sont enregistrés qu'après avoir été entendus par un service de police ou de gendarmerie.

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) géolocalise avec l'Insee les infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. Cette source permet d'étudier la délinquance enregistrée dans les quartiers de reconquête républicaine.

## Pour en savoir plus

- **Chenu B.**, « *Quartiers de la politique de la ville : davantage de violences enregistrées mais moins de vols que chez leurs voisins* », *Info rapide* n° 29, décembre 2023.
- **Chenu B.**, « *Rapport de l'Observatoire national des politiques de la ville 2021, p.54 – Quartiers de reconquête républicaine et quartiers prioritaires : une proximité géographique et sociale* », décembre 2022.
- **Cours des comptes**, « *Les quartiers de reconquête républicaine* », avril 2023.
- **SSMSI**, « *Insécurité et délinquance en 2023, une première photographie* », janvier 2024.
- **SSMSI**, « *Rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022, victimation, délinquance et sentiment d'insécurité* », décembre 2023.
- **Chenu B., Milin K., Poissonnier A.**, « *Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2023* », *Interstats Analyse* n° 66, mars 2024.
- **Chenu B., Milin K., Poissonnier A.**, « *Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023* », *Interstats Analyse* n° 65, janvier 2024.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : [www.interieur.gouv.fr/interstats](http://www.interieur.gouv.fr/interstats)



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteur : Bastien Chenu

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous

sur X : @Interieur\_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)